

1 PREAMBULE

La commune de Collex-Bossy a bénéficié d'une première étude réalisée en 1969, elle s'appelait alors « Etude de l'alvéole Lac-Rive-Droite ».

Puis c'est en 1977 qu'une étude spécifique à notre domaine communal a vu le jour à son tour.

Aujourd'hui, c'est une révision de ce plan directeur de 1977 que nous avons élaborée suite aux modifications législatives introduites en 2002 et qui ont rendu cet outil de travail plus contraignant pour les autorités. Ces nouvelles dispositions impliquent le respect d'un certain nombre de principes que le Département du Territoire a regroupé dans des directives édictées en juin 2003.

Un plan directeur communal a, pour horizon, le moyen terme, soit 10 à 15 ans.

Sa fonction est de donner, le plus précisément possible une vision de la préservation des acquis, mais aussi du développement de la commune sur l'ensemble de son territoire.

Ce travail a été effectué en étroite collaboration avec Madame Ortis, les autorités communales et les conseillers municipaux.

Il s'agit d'un document conçu pour être accessible en tout temps par chacun, qu'il soit élu, professionnel ou citoyen. De part sa structure claire accompagnée d'une riche cartographie et de fiches de mesures devant permettre une orientation facilitée, il sera un outil de référence indispensable aux décisions à prendre pour un développement que nous avons souhaité mesuré de notre commune.

Il traite de nombreux thèmes tels que l'habitat, les déplacements, la qualité de l'air la préservation des milieux agricoles et environnementaux, la gestion de l'énergie, des déchets, etc. et devra permettre de relever de nouveaux défis tels que l'offre en équipements publics, mais aussi la gestion du trafic pour la sécurité de nos citoyens. Avec plus de 420 hectares dévolus à l'agriculture et à la viticulture, soit env. 60 % du territoire, elle est la 4ème commune pour les prés naturels et pâturages (soit plus de 9500 ares).

Les forêts occupent quant à elles 27 % de la surface totale de notre commune avec 183 hectares sur 688. Relevons encore deux corridors à faune importants, l'un situé aux abords de la Versoix et l'autre à proximité du Marquet à la frontière ouest de Collex-Bossy qui permettent à deux espèces faisant partie de la grande faune, soit le chevreuil et le sanglier de rejoindre les massifs boisés du Jura ainsi que ceux du Canton de Vaud.

Pionnière en la matière, la commune de Collex-Bossy, en collaboration avec Versoix, a participé à la mise en place d'un réseau agro-écologique entre 2000 et 2003 coordonné par Agrigenève et In Situ Vivo. Ce projet, initié par les exploitants agricoles, est aujourd'hui fort de 69 surfaces de compensation écologique, soit plus de 3 km.de haies, ainsi qu'environ 600 arbres indigènes, 20 hectares de prairies extensives et près de 2 hectares de jachères fleuries réparties sur une dizaine de parcelles différentes.

Notre commune possède un vaste réseau de cheminements pédestres, de pistes cyclables et cavalières. Il est probable que dans un proche avenir, nous étendrons

également ce réseau en partenariat avec les communes suisses et françaises voisines.

Hors zone agricole, le domaine communal n'offre que peu de possibilités pour bâtir et très peu d'entreprises ont trouvé place dans la commune par manque de zone d'activités.

Collex-Bossy est proche de trois pôles importants que sont le Grand-Saconnex, Ferney-Voltaire et Versoix. Ne pouvant bien évidemment pas fonctionner seuls en « vase clos » nous avons coordonné cette étude avec les communes voisines de la nôtre, le canton de Genève et, dans le cadre du projet d'agglomération, avec le canton de Vaud et la France voisine.

Ce plan directeur s'inscrit dans le plan directeur cantonal.

Il nous faut aujourd'hui élargir notre horizon et travailler sur un plan régional beaucoup plus vaste que nos limites communales, instaurer un dialogue que nous souhaitons constructif et ouvert entre les différents intervenants, tout en restant extrêmement vigilants quant à la préservation du domaine communal.

Mais il s'agit avant tout de sauvegarder pour notre commune, sa qualité de vie, ses espaces de détente, ses caractères viticole et agricole, tous ces éléments qui font que, malgré les perturbations dues au trafic, il fait bon vivre à Collex-Bossy.

A l'issue de ce travail d'élaboration intensif et de longue haleine, notre reconnaissance et nos vifs remerciements vont à toutes les personnes qui ont œuvré pendant de longs mois à la réalisation de ce document de travail. Ce plan directeur nous permettra de poser un regard nouveau sur les enjeux communaux et de faciliter une gestion cohérente du territoire communal.

Nous souhaitons qu'il soit non seulement un outil clair de référence, mais également une aide à la décision pour les années à venir.

Elisabeth Fatton, maire